



Montreuil, le 20 juillet 2021

Assemblée Nationale
126 rue de l'Université
75355 Paris 07

Secrétariat : 01 55 82 81 64
e-mail : sec.dir.conf@cgt.fr
Pour tout courrier à la Coordination ajouter
« case 8-2 » à l'adresse générale

Lettre aux Présidents de groupes de l'assemblée

Mesdames, Messieurs les parlementaires,

Vous êtes amenés à vous prononcer sur le Projet de loi relatif à "l'adaptation de nos outils de gestion de la crise sanitaire".

Cette crise dure depuis déjà 18 mois et le régime d'urgence sanitaire s'est, lui aussi, installé durablement nous contraignant aujourd'hui, et une fois de plus, à réagir dans l'urgence à un arsenal de mesures dont les conséquences sur la vie quotidienne et au travail sont prépondérantes.

Dès le début de la crise sanitaire, la CGT a affirmé que la priorité devait être de préserver la santé de l'ensemble de la population. Dans ce cadre, la CGT a toujours exigé que les pouvoirs publics incitent les populations à se faire vacciner plutôt que de les y contraindre. En termes de santé publique, une information claire sur les différents vaccins, un accompagnement auprès des populations les plus éloignées des dispositifs de prévention étaient et demeurent essentiels.

Le projet de loi actuel, sous couvert d'assurer l'unité nationale, inscrit au contraire dans la loi des mesures extrêmement graves en termes de discrimination, de droit du travail et de protection des données personnelles et de santé. La très large place laissée aux décrets est manifeste de l'opacité de ce projet de loi. C'est pourquoi nous vous adressons aujourd'hui un certain nombre de questions et de points de vigilance très concrets quant aux conditions d'application de ce projet de loi et dont nous espérons que vous vous en ferez le relai au nom de l'ensemble des travailleurs.

Nous vous prions d'agréer, mesdames et messieurs les parlementaires, nos sincères salutations

Nathalie VERDEIL
Secrétaire confédérale